



sud.vestalia@orange.fr

Halte aux mensonges et aux calomnies



9 mars 2021

La direction de Vestalia veut négocier un accord sur le chômage partiel, appelé Activité Partielle Longue Durée (APLD). Deux réunions ont eu lieu : le 26 février et le 4 mars 2021.

A ce jour, il est écrit dans le seul projet d'accord dont nous disposons :

- ⇒ Paiement du chômage partiel « à 70 % de la rémunération horaire brute », soit **84 % du net**
- ⇒ Chômage partiel « au maximum à 40% de la durée légale du travail », soit **2 jours/semaine**

SUD a refusé de signer cet accord et demandé le paiement à 100 % du salaire net

Du coup à la réunion du 4 mars, la direction a dit **oralement** qu'elle pouvait payer les périodes chômées 100 % du net en échange de la perte d'un jour de congé pour 4 ou 5 jours chômés.

Si SUD avait accepté de signer le premier projet d'accord, la direction n'aurait même pas fait ces propositions.

Les autres syndicats n'ont pas dit un mot devant la direction à la réunion du 4 mars sur l'APLD. Mais à peine la réunion terminée, ils ont démarré **une campagne de calomnies contre SUD en faisant peur aux salariés** et en faisant circuler sous le manteau **de fausses informations**.

- ⇒ La direction de Vestalia n'a pas dit qu'elle payerait les périodes chômées 60 % du brut (72% du net) si SUD ne signait pas l'APLD aujourd'hui.
- ⇒ Vestalia n'a pas proposé 1 jour de congé pour 6 jours chômés payé à 100%.
- ⇒ Tous les syndicats ont refusé de signer les NAO, et pas seulement SUD.

Ce sont des procédés honteux qui font le jeu de la direction. Tous les syndicats devraient être unis pour exiger le paiement à 100% du salaire net sans perte de congés supplémentaires.

Jusqu'à maintenant, **Veolia prolonge le paiement à 100%** du salaire net des jours chômés pour les salariés de Vestalia. C'est grâce à la détermination de SUD.

Si Veolia arrêta de payer 100% du net, Vestalia réouvrirait ces négociations.

Dans le projet d'accord APLD, Vestalia demande déjà des contreparties :

- ⇒ Prise de congés en période basse,
- ⇒ Délai de prévenance de 12h minimum en cas de changement de planning,
- ⇒ Perte des primes panier et entretien les jours chômés,
- ⇒ Polyvalence et mise à disposition dans d'autres filiales de Veolia...

Rappelons que Veolia, c'est :

- ⇒ **415 millions** d'euros de résultat net en 2020
- ⇒ **397 millions** d'euros versés aux actionnaires, + **40 %** par rapport à 2020
- ⇒ **3 milliards** d'euros pour acheter les actions de SUEZ à Engie
- ⇒ **10 milliards d'euros** supplémentaires pour acheter le reste des actions de SUEZ

Veolia a les moyens de payer à 100 % le chômage partiel aux salariés de Vestalia, qui sont à notre connaissance les seuls touchés par l'APLD dans le groupe.